

Commune de Suchy

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2022-05

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas plus de 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone du Bourg) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité et pour autant que ces ouvrages ne se situent pas en zone agricole.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Nicole soit Nicoulaz Olivier
Delavoie Julie

Lieu-dit :

Adresse locale : Chemin du Moulinet N° : 6B

Téléphone : Téléfax :

Parcelle n° : 659 N° ECA : 101326926-0/2

Surface parcelle : 568 m² Note architectural NRA :

Coordonnées nationales, selon CNS : E: 2535.655 / N: 1174.754

Zone selon plan général d'affectation : Zone centrale 15 LAT (Zone village)

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Nicole soit Nicoulaz Olivier

Adresse : Chemin du Moulinet 6B

Description de l'ouvrage : Piscine non chauffée démontable l'hiver

Façades – matériaux : -

Toiture – matériaux : -

Coût estimatif des travaux : Frs 550.-

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : 1433 Suchy Date : 10.05.2022

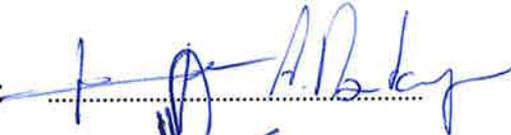
Signature(s) : 

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : 650 Signature(s) : 

Parcelle n° : 654 Signature(s) : 

Parcelle n° : 649 Signature(s) : 

Parcelle n° : 258 Signature(s) : 

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 13.06.22, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 14.06.2022 au 13.07.2022

Le dossier complet peut être consulté au bureau communal



Annexes : 2 x plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
2 x plan de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension

.....
.....
.....